

DELIBERATION

République Française
MAIRIE DE VALMONDOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°G36-2009

Date de convocation : 26 juin 2009

Date d'affichage : 26 juin 2009

Nombre de membre en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Absente : 1

L'an deux mil neuf, le quatre juillet à onze heures légalement convoqués le 26 juin 2009, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Noëlle LENOIR, Maire, les membres du Conseil municipal.

Etaient présents : Madame Noëlle LENOIR, Maire.

M. Mohamed LACHGUER, Mme Anne SAGLIER, Mme Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maire-adjoints, M. Bernard GILLET, M. Jean-Christophe BENEDICK conseillers délégués.

M. Pascal GASQUET, M. Michel VIELLE, M. Charles DOREMUS, Mme Anne-Laure CORROYER-HENNARD conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. Laurent DE GAULLE à M. Michel SALZARD ; Mme Sylvie FLORIS à Mme Anne SAGLIER.

Absente: Mme Aude DURAND-MONDAGON.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure CORROYER-HENNARD.

OBJET : LOCATION DES SALLES DU FOYER HONORE DAUMIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 50-2008 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Vu la délibération n°56-2008 fixant de juin 2008 à juin 2009 les tarifs de location des salles du Foyer Honoré Daumier ainsi que les conditions de location et le montant de la caution,

Considérant que chaque location à titre onéreux, quelque soit son tarif, est subordonné au versement préalable d'une caution de 700 € ; que pour éviter d'avoir à retenir une somme supérieur au loyer, Madame le maire propose que la somme retenue en cas d'annulation de la réservation ne soit pas supérieure au prix de la location;

Madame le maire propose de revoir en conséquence le contrat de location du Foyer Honoré Daumier ;

Madame le maire propose en outre de fixer pour la période de juin 2009 à juin 2010 les tarifs de location de la manière suivante :

JUIN 2009 - JUIN 2010
Grande salle / Petite salle Association de la commune 150.00 euros / 90.00 euros
Association hors commune 950.00 euros / 350.00 euros
Particuliers de la commune 420.00 euros / 160.00 euros
Particuliers hors commune 1000.00 euros / 380.00 euros
Supplément dimanche (12 h à 22 h) Grande salle / Petite salle Particulier de la commune 230.00 euros / 80.00 euros
Particulier hors commune 550.00 euros / 180.00 euros
Dimanche (09 h à 22 h) Grande salle Petite salle Particulier de la commune 350.00 euros / 110.00 euros
Particulier hors commune 800.00 euros / 210.00 euros

Elle suggère par ailleurs de compléter le contrat de location, d'une part, en indiquant que le locataire atteste sur l'honneur louer le Foyer pour son compte propre (eu égard aux impératifs d'assurance) et, d'autre part, en rappelant la capacité des salles (eu égard aux impératifs de sécurité).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE son accord sur les propositions faites par Madame le maire et

L'AUTORISE à signer la convention modifiée de location des salles du Foyer Honoré Daumier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.
Valmondois, le 4 juillet 2009.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations.**
Le Maire
Noëlle LENOIR.